



Demande d'autorité parentale exclusive

Par **Pierra**, le **08/10/2020 à 12:13**

Bonjour ,
Je souhaite faire une demande d'autorité parentale exclusive car le papa est parti depuis 3 ans , sans adresse à me donner j'ai que la dernière adresse connue . (c'est donc celle ci que je vais devoir donner) .
Es ce que le JAF va demander un accord devant un médiateur familial obligatoirement ? Ou c'est à moi de le demander ?
J'ai pas beaucoup d'élément pour constituer mon dossier !!
Mise à part des attestations de personnes proches qui déclarent que le père est absent !!
Que faut t'il de plus pour apporter des preuves ???
J'ai peur que ce soit bien peu pour le dossier !! En sachant que monsieur ne sera sûrement pas au rdv pour la convocation devant le jaf !! Car monsieur est introuvable .
J'ai besoin de pouvoir prendre les responsabilités seule car , ayant eu des problèmes de succession du coup la dette revient à l'enfant mineur , le petit va devoir payé la dette (a 18 ans) car pas de signature du papa !! (absent)
Merci de vos réponses ...

Par **amajuris**, le **08/10/2020 à 14:53**

bonjour,
en fait, vous voulez faire retirer l'autorité parentale du père de votre enfant.
le désintérêt d'un parent pour son enfant est un motif recevable pour ce retrait.
voir ce lien :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>
salutations